

Séance du 27/05/2025

Date de convocation : 21/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-sept du mois de mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence d'Alexandre ORMAUX, Maire.

Date d'affichage : 04/06/2025

Présents : Ludovic BRENOT, Christophe CHAPUIS, Fabrice COQUARD, Benoît FOLIN, Stéphanie JUPILLE, Juline MACOR, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE.

Absents excusés : Sandrine BOYER-CLOP, Carole MENETRIER, Julien MONIN ayant donné pouvoir à Christophe CHAPUIS

M Fabrice COQUARD a été élu secrétaire.

2025-18

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/04/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 11/04/2025.

2025-19

Objet de la délibération : PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES LOT 6 ELECTRICITE ET LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRE – MARCHÉ PUBLIC – REHABILITATION MAISON CENTRE VILLAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir des prestations supplémentaires éventuelles concernant les lots suivants du marché de réhabilitation d'une maison centre de village :

Au Lot 6 : ELECTRICITE, attribué à SARL SEGMENT domiciliée 6 rue du Cordonnet 70190 CHAUX LA LOTIERE pour la somme de 19 880.00 € HT s'ajoute les prestations supplémentaires éventuelles d'un montant de 476.00 € soit un total de 20 356.00 € HT

Au Lot 7 : PLOMBERIE / SANITAIRE, attribué à SARL SEGMENT domiciliée 6 rue du Cordonnet 70190 CHAUX LA LOTIERE pour la somme de 13 624.16 € HT s'ajoute les

prestations supplémentaires éventuelles d'un montant de 2 730.40€ HT soit un total de 16 354.56 € HT

2025-20

Objet de la délibération : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POPULAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de souscrire un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation d'une maison de centre de village.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : réhabilitation d'une maison centre de village
- Montant du capital emprunté : 125 000 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux : 3.64 % (fixe)
- Montant total des intérêts : 46 068.80 €
- Mode d'amortissement : échéance dégressive (amortissement fixe du capital)
- Montant des frais de dossier : 150 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit.

2025-21

Objet de la délibération : SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité pour la commune de souscrire un prêt relais pour préfinancer La subvention FEDER-Rural concernant les travaux de réhabilitation d'une maison de centre de village.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de conclure un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : avance FEDER-Rural
- Montant du capital emprunté : 200 000 €
- Durée d'amortissement : 2 ans
- Taux : 2.60 % (fixe)
- Remboursement du capital : In fine

- Montant des frais de dossier : 200 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé : partiel ou total à toute date sans frais ni pénalités

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit.

2025-22

Objet de la délibération : MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		200 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		200 000.00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		2 600.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		2 600.00 €
R 1641 : Emprunts en euros		200 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		200 000.00 €

2025-23

Objet de la délibération : DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption concernant la parcelle cadastrée A 620.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Alexandre ORMAUX